

**Le Grand Conseil  
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat  
des Kantons Bern**

Mercredi (après-midi) 4 septembre 2013

---

## **Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie**

### **47 2013.0308 Postulat 062-2013 Muntwyler (Berne, Les Verts) Sûreté de la centrale de Mühleberg en cas d'attentat aérien**

Numéro de l'intervention: 062-2013  
Type d'intervention: **Postulat**

Déposée le: 12.03.2013

Déposée par: Muntwyler (Berne, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgente:

Date de la réponse: 19.06.2013  
Numéro de l'ACE: 807/2013  
Direction: TTE

---

### **Sûreté de la centrale de Mühleberg en cas d'attentat aérien**

Le Conseil-exécutif est chargé d'analyser la sûreté de la centrale de Mühleberg en cas d'attentat aérien et d'évaluer les mesures de protection active et passive. L'analyse doit porter sur les phases d'exploitation, de révision et d'arrêt.

#### Développement

- Les analyses du pilote de ligne Max Tobler (ancien commandant de bord ayant piloté des B 747 et des MD 11, actuellement instructeur sur simulateur pour les pilotes de ligne) montrent que même un pilote ayant peu d'heures de vol ou de simulateur serait en mesure de faire écraser un avion à grande vitesse sur un bâtiment comme la centrale de Mühleberg. C'est ainsi que le pilote du vol AA 77 a dirigé son B 757 à 830 km/h sur le Pentagone. Tout pilote amateur trouve rapidement comment il faudrait s'y prendre à Mühleberg.
- Si un avion s'écrasait à grande vitesse sur le bâtiment du réacteur, ce dernier serait largement détruit et des radiations seraient libérées dans l'atmosphère avec ce que cela suppose de conséquences pour la population du Grand Berne.
- Lors de sa construction, la centrale n'a pas été conçue pour résister à un attentat aérien.
- Après les attentats du 11 septembre, les exploitants de la centrale de Mühleberg ont analysé le scénario d'un vieux B 707 (90 tonnes) s'écrasant à 370 km/h sur la centrale. Les directives édictées en décembre 1986 par la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) exigent dans ce domaine une sécurité selon la formule  $462\,250\,000\text{ kg m}^2\text{ s}^2$ . Un Airbus A380 s'écrasant à 774 km/h sur le bâtiment dégagerait une énergie 28 fois supérieure et le détruirait.

- Les parois du manteau du cœur du réacteur doivent avoir 1,5 mètre d'épaisseur pour garantir la résistance voulue. Or, à Mühleberg, l'épaisseur est de 60 cm dans la partie cylindrique et de 15 à 30 cm dans la partie supérieure. C'est insuffisant !
- Le bassin des barres de combustible et la phase de révision sont deux aspects critiques à Mühleberg.

### **Réponse du Conseil-exécutif**

Dans sa réponse à l'interpellation 143-2011, Scheuss, Les Verts, « Conséquences de la chute d'un avion sur la centrale de Mühleberg », le Conseil-exécutif s'est déjà exprimé sur le niveau de sécurité de la centrale nucléaire de Mühleberg en cas d'attentat aérien.

La question de la sûreté des centrales nucléaires liée à une éventuelle attaque aérienne ciblée relève de la compétence de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), anciennement Division principale de la sécurité des installations nucléaires.

En 2003 déjà, l'autorité de surveillance a établi un rapport concernant la question de la sûreté dans l'éventualité d'un avion délibérément précipité contre une centrale nucléaire. Selon les renseignements fournis par l'IFSN, celle-ci travaille actuellement à une actualisation dudit rapport et procède également à un contrôle des marges de sécurité existantes ainsi qu'aux hypothèses tirées des analyses de 2003.

Les demandes formulées par le postulant font donc déjà l'objet d'analyses par l'autorité compétente. Compte tenu de la répartition des compétences et de la procédure en cours, le Conseil-exécutif ne considère pas qu'il soit opportun que le canton de Berne fasse à son tour effectuer ces mêmes analyses. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de rejeter le postulat.

Proposition du Conseil-exécutif:  
Rejet

**Le président.** Der Vorstoss wurde zurückgezogen.